



CODE D'ETHIQUE

I- PRELIMINAIRE

Ce Code éthique contient l'énoncé des principes généraux de légalité, équité, transparence et intégrité morale qui représentent la condition nécessaire pour le développement de l'activité de MANMAKER SA et pour la réalisation des objectifs économiques, productifs, sociales que la société se pose. Ce document est conçu comme la base pour la consolidation des principes éthiques à l'intérieur de la société ainsi qu'un moyen pour garantir et soutenir la bonne réputation de l'entreprise. Cet ensemble de principes, droits, devoirs et responsabilités à l'égard desquels la MANMAKER SA entre en relation, se propose de fixer des normes de conduite visant à en orienter la conduite. L'entreprise s'engage de se conformer aux préceptes du Code et d'avoir des standards élevés de conduite dans les affaires avec ses clients, ses fournisseurs et autres partenaires, marquées à l'intégrité et loyauté sans conflits d'intérêts personnelles et de l'entreprise.

II- DESTINATAIRES ET DOMAINE D'APPLICATION

Les destinataires du Code éthique qui sont tenus d'en respecter les principes contenus sont chaque employé, collaborateur et des personnes liées par l'emploi avec la **MANMAKER SA**. Chaque destinataire est tenu de se conformer à ce Code éthique, retenant cet aspect d'importance fondamentale pour poursuivre un modèle d'entreprise Éthiquement responsable.

Dans les relations avec les tiers, les destinataires du Code éthique devront prendre le comportement plus approprié pour empêcher toutes éventuelles violations des règlements applicables.

MANMAKER SA mets en œuvre des initiatives de formation appropriées visant à promouvoir la connaissance du Code éthique de l'entreprise et à sensibiliser tous les employés sur son application.

I- PRINCIPES DE CONDUITE DANS LA GESTION DE L'ENTREPRISE

Honnêteté

Les relations avec les fournisseurs et les clients sont fondées sur des critères de coopération, loyauté, équité et respect réciproque. En aucun cas, la poursuite de l'intérêt de l'entreprise peut justifier une conduite de corruption de la part des employés

Légalité

Le principe essentiel est de respecter les lois et les règlements en vigueur : **MANMAKER SA** opère en conformité avec la loi, les règlements et le présent Code éthique et des procédures de l'entreprise en les appliquant avec équité et honnêteté

Équité en cas de conflit d'intérêts

Dans la condition de n'importe quelle activité, il faut éviter des situations où les sujets impliqués peuvent apparaître en conflits d'intérêt. Ceci se rapporte au cas où un destinataire poursuit un intérêt différent de la mission de l'entreprise ou se tire avantage "à un niveau personnel" de toutes les opportunités d'affaires et d'activité liée à la même

Les employés doivent agir dans le seul intérêt de **MANMAKER SA** et éviter des situations ou des relations qui créent des conflits entre leur intérêt et celui de **MANMAKER SA** et il est de leur devoir de prévenir un conflit d'intérêts potentiel.



Discretion

MANMAKER SA garantit la confidentialité des informations en sa possession et la protection des informations acquises en relation à l'activité prêtée et garanti que les informations obtenues sont utilisées à des fins non liées à l'exercice de son activité ou d'une manière contraire à la loi ou en manière de causer des dommages aux objectifs d'affaires

Valeur des ressources humaines

Nous croyons que le respect de l'intégrité physique, moral et culturel de la personne représente un concept fondamental pour notre société. **MANMAKER SA** garantit des conditions de travail qui respectent la dignité individuelle et lieux de travail appropriés selon ce qui est prévu de la loi. Les destinataires s'engagent à respecter les mesures de prévention et de sécurité mis en place. En outre, la société protège et promeut la valeur des ressources humaines afin d'augmenter et améliorer le patrimoine et la compétitivité des compétences de chaque collaborateur et employé.

Protection de l'environnement

La société s'engage à sauvegarder l'environnement en contribuant à l'adoption d'un parcours constructif sur la durabilité écologique de toutes les activités. Pendant des années, la ligne de l'entreprise est directement caractérisée de l'amélioration des performances environnementales et de l'utilisation des ressources tenant compte de la protection de l'environnement comme une valeur fondamentale. Tenant aussi une gestion raisonnable et justifiée de nos déchets

Santé et sécurité

La société a toujours été impliqué dans la diffusion de la culture sur la sécurité pour le respect de la normative existante en matière, en particulier :

- ✚ Dans la mise en œuvre des actions de prévention visant à préserver la santé et la sécurité des activités.
- ✚ Dans le remplacement de ce qui est dangereux avec des éléments sécurisés.
- ✚ en faisant tout ce qui est possible pour éviter les risques.
- ✚ Dans l'activation des programmes de formation au sein de la société sur les sujets spécifiques de la santé et de la sécurité selon ce qui est prévu de la législation en matière.
- ✚ Assurant l'application et le maintien de tous les niveaux de la société pour une bonne procédure opérative en matière de sécurité.

Tout le monde est impliqué comme partie active et réceptive de la matière relative à la santé et sécurité pour améliorer constamment les conditions de sécurité au travail.

Environnement de travail

Chaque destinataire est tenu de contribuer à la construction et au maintien d'un climat de respect mutuel, montrant l'attention aux collègues et à la sensibilité de chacun, dans un climat de pleine coopération et d'aide.

Qualité des services et produits

MANMAKER SA s'engage à être attentive aux exigences du marché assurant une croissante qualité des produits et des services offerts aux clients. Ils sont suivis et vérifiés les résultats afin de garantir le meilleur niveau possible de qualité et la planification des améliorations possibles à mettre en œuvre.



I- MISE EN OEUVRE, CONTROLE E DIFFUSION DU CODE ETHIQUE

La société s'engage à favoriser et à garantir une connaissance adéquate du Code éthique par des méthodes retenus les plus efficaces, dont le système de papier et l'affichage à l'intérieur des bureaux, sur le tableau d'affichage de la direction, dans les ateliers et les vestiaires. Il sera aussi communiqué lors des accueils des nouveaux embauchés. **MANMAKER SA** s'engage à informer les destinataires sur tous les changements, implémentations et variations de ce Code s'il y avait la nécessité. Afin que les destinataires puissent aligner leurs comportements à ceux décrits ci-dessus, la société assure le bon programme de divulgation du Code et la sensibilisation des valeurs exprimées et contenues dans le présent document

Fais à Pointe-Noire le 05-01-22

Directeur General

MAN MAKER SA

B.P. : 4013 POINTE-NOIRE

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Tél : 00242 05 357 20 20

00242 06 661 55 59

00242 06 957 09 05

Arsene Brice Saturnin MBOUTA